

nationaux. Cette conférence sera l'occasion de préparer l'ouverture de négociations sur une convention relative aux changements climatiques mondiaux.

Cette convention-cadre ainsi que les protocoles d'accompagnement qui énonceront ses modalités de mise en oeuvre sont prioritaires et doivent être signés avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992. Le Canada participera activement aux travaux de cette Conférence, dont le Secrétaire général est M. Maurice Strong, un éminent Canadien.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger la couche d'ozone. Il a été l'hôte de la conférence internationale qui a permis la signature, en 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances toxiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Tout comme d'autres pays, le Canada préconise l'élimination progressive, d'ici l'an 2000, des chlorofluorocarbones (CFC) et autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À l'échelle nationale, l'adoption de nouveaux règlements en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement nous aidera à atteindre cet objectif.

Le Canada joue également un rôle important dans les milieux scientifiques internationaux qui travaillent sur l'appauvrissement de la couche d'ozone. Il a mené un certain nombre de travaux de recherche sur ce phénomène dans l'Arctique, et le Centre mondial des données sur l'ozone est situé au Canada. Notre pays possède l'instrument de mesure de la couche d'ozone le plus précis qui soit, instrument dont l'efficacité est universellement reconnue et qui est utilisé dans le monde entier.

Le Canada participe activement à d'autres initiatives mondiales dans le domaine de l'environnement. Il contribue notamment à l'élaboration de conventions universelles sur la diversité biologique (dont l'objectif est d'empêcher la disparition des espèces menacées) et sur les déversements d'hydrocarbures, ainsi que d'ententes régionales sur la qualité de l'air, les études d'impact sur l'environnement, les problèmes de pollution transfrontières des eaux et, bien entendu, les pluies acides.

Nous croyons également que les considérations écologiques doivent être intégrées à tous les aspects de l'élaboration de politiques, nationales et internationales. C'est là l'un des principes de base du *Plan vert*. Le Canada encourage les efforts déployés pour que l'environnement soit pris en compte dans les projets et les programmes des institutions multilatérales de prêt, comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

En adoptant le *Plan vert* cet automne, le Canada sera en excellente position pour continuer de jouer son rôle de chef de file international dans le domaine de l'environnement.